



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 27 janvier 2026 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Départ après délibération 39
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	Arrivé après la délibération 1
6	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
12	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
13	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
15	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	Départ après délibération 39
18	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
19	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
21	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Départ après délibération 25
22	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
23	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	Départ après délibération 25
24	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
25	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	Départ après délibération 28
26	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de Julie NOVELLI à partir de la délibération 38
27	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
28	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
29	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
30	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	Départ après délibération 37
31	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
32	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	Départ après délibération 38
33	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	Pouvoir de Sandrine RAMEL
34	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
35	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Départ après délibération 39
36	MERY	T	FONTAINE Nathalie	

37	MERY	T	ROULET Stéphane	
38	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
39	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
40	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
41	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	Départ après délibération 37
42	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	Départ après délibération 39
43	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENCHNEIDER Gérard	
44	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	Pouvoir de Daniel CLERC
45	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
46	TRESSERVE	T	MOULIN Annie	Départ après la délibération 25
47	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
48	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
49	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
50	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
51	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
52	VOGLANS	T	BERNON Martine	
53	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

25 communes présentes

**Absents excusés :**

MOUXY Armelle PERSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 janvier 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 47 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 52 présents et 8 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 11 Année : 2026

Exécutoire le : 05 FEV. 2026

Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2026

Visée le : 03 FEV. 2026

### FINANCES

#### Budget Principal

#### AP/CP 028 – Aménagements cyclables du nord du lac - Révision n°8

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac projette l'aménagement de mobilité douce sur le territoire de la Chautagne « Aménagement Nord du Lac ».

L'objectif est de créer des liaisons douces entre la Via Rhôna et le lac du Bourget mais aussi d'améliorer les services pour les usagers.

Le montant initial de l'autorisation de programme était de 5 000 000 € TTC.

A la suite du débat relatif à la mise en place du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), le Conseil Communautaire du 25 mai 2021 a voté l'inscription d'une partie du projet en priorité 1 bis et 2.

L'inscription au PPI en priorité 1 est ainsi valorisée à 3 677 373,40 € TTC, à réaliser entre 2021 et 2027. L'AP/CP a donc été modifié en conséquence.

Monsieur le Président propose de modifier le montant des crédits de paiement au regard des réalisations 2025. L'autorisation de programme est inchangée.

Les montants et leurs programmations sont précisés dans le tableau annexé.

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 21 mars 2019 portant ouverture de la gestion du programme « Aménagements nord du lac » en ACP,*

*Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°1 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°2 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 22 février 2022 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 24 janvier 2023 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 14 novembre 2023 portant révision n°5 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 16 février 2024 portant révision n°6 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 28 janvier 2025 portant révision n°7 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relatif aux aménagements nord du lac.

Aix-les-Bains, le 27 janvier 2026

Le Président,  
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,  
Florian MAITRE

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 68</li><li>- Présents : 53</li><li>- Présents et représentés : 61</li><li>- Votants : 61</li><li>- Pour : 61</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstentions : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|---|

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DELIBERATION 11 : BUDGET PRINCIPAL - AP/CP 028 - AMENAGEMENTS CYCLABLES DU NORD DU LAC - REVISION N.8 -

---

Date de transmission de l'acte : 03/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 03/02/2026

---

Numéro de l'acte : d5713 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260127-d5713-DE

---

Date de décision : 27/01/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.4. Décisions modificatives

**APCP028 - Aménagements nord du lac - Révision 8**  
Annexe

<b>OPERATION</b>			
Intitulé de l'opération :	APCP028 - Aménagement nord du lac		
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	143-20 et 143-20AP		
Montant initial de l'opération :	TTC		
Montant actualisé (révision n°1) :	5 000 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°2) :	5 000 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°3) :	3 457 198,22 euros	↘	
Montant actualisé (révision n°4) :	3 677 373,40 euros	↗	
Montant actualisé (révision n°5) :	3 677 373,40 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°6) :	3 677 373,40 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°7) :	3 677 373,40 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°8) :	3 677 373,40 euros	⇒	
<b>DEPENSES</b>		<b>Valé</b>	<b>Proposé</b>
Dépenses réalisées 2017	339 049,95		339 049,95
Dépenses réalisées 2018	24 300,90		24 300,90
Dépenses réalisées 2019	399 757,37		399 757,37
Dépenses réalisées 2020	220 175,18		220 175,18 €
Dépenses réalisées 2021	675 593,66		675 593,66 €
Dépenses réalisées 2022	173 066,82		173 066,82 €
Dépenses réalisées 2023	308 356,36		308 356,36 €
Dépenses réalisées 2024	112 556,41		112 556,41
Dépenses réalisées 2025	500 000,00		368 257,95
Dépenses programmées 2026	924 426,75		616 000,00
Dépenses programmées 2027	0,00		440 168,80
<b>TOTAL</b>	<b>3 677 373,40</b>		<b>3 677 373,40</b>

<b>FINANCEMENTS prévus :</b>			
Subventions attendues			<b>Proposé</b>
dont subventions perçues 2018			2 360 000,00
dont subventions perçues 2020			195 703,86
dont subventions perçues 2021			83 599,00
dont subventions perçues 2024			218 100,00
F.C.T.V.A. théorique			277 797,00
Emprunt			413 439,29
Autofinancement			0,00
<b>TOTAL</b>			<b>3 677 373,40</b>

**APCP031 - exAPCP029 - PLH\_2019\_2025 - Révision 7**  
Annexe

OPERATION	
Intitulé de l'opération :	APCP031 - PLH 2019/2025 (ex APCP029)
Budget :	PRINCIPAL
Imputation analytique :	154-16AP et 154-17AP
Montant initial de l'opération :	4 671 000,00 euros TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	4 671 000,00 euros ➡
Montant actualisé (révision n°2) :	4 671 000,00 euros ➡
Montant actualisé (révision n°3) :	2 702 000,00 euros ↘
Montant actualisé (révision n°4) :	2 702 000,00 euros ➡
Montant actualisé (révision n°5) :	2 702 000,00 euros ➡
Montant actualisé (révision n°6) :	2 702 000,00 euros ➡
Montant actualisé (révision n°7) :	2 702 000,00 euros ➡
dont :	Aides au logement PSLA*
	2 381 000,00 euros 321 000,00 euros
<b>DEPENSES</b>	
	Aides au logement PSLA*
Dépenses réalisées 2020	8 000,00 0,00
Dépenses réalisées 2021	35 000,00 12 000,00
Dépenses réalisées 2022	202 000,00 12 000,00
Dépenses réalisées 2023	37 000,00 0,00
Dépenses réalisées 2024	87 500,00 16 000,00
Dépenses réalisées 2025	91 500,00 17 000,00
Dépenses programmées 2026	1 459 000,00 264 000,00
Dépenses programmées 2027	461 000,00 0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 381 000,00 321 000,00</b>
<b>FINANCEMENTS prévus :</b>	
Subventions attendues	Proposé 0,00
F.C.T.V.A. théorique	0,00
Emprunt	0,00
Autofinancement	2 702 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 702 000,00</b>